

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 MARS 2022

Date de la convocation : 23 février 2022 Date affichage : 23 février 2022	Nombre de membres en exercice : 11 Nombre de votants : 10 Nombre de procurations : 0
<i>L'an deux mille vingt-deux, le deux mars, le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué le vingt-trois février, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guillaume KRAUSE, Maire.</i>	Présents : BALVA Patrick, BALZER Laetitia, BRAUNECKER François, DESJARDINS Marc, DESTAILLEUR Frédéric, DUMENIL Anaïs, GASSER Jean-Marc, KRAUSE Guillaume, LEININGER Marie-Christine, LINDAUER Martine <u>Procurations</u>
<u>Secrétaire de séance :</u>	<u>Absent excusé:</u> MERKLING André

ORDRE DU JOUR (ouverture de la séance à 19 h 30)

1.	Compte de gestion du percepteur	DCM 2022/005
-----------	--	--------------

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve à **l'unanimité** le compte de gestion du percepteur :

- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.
 - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021;
 - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;
 - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le Comptable public, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2.	Compte administratif 2021 – service général et service eau	DCM 2022/006
-----------	---	--------------

M. le 1^{er} Adjoint présente au Conseil Municipal le compte administratif 2021 du Maire pour le service général et le service eau.

➤ Pour le Service Général

Recettes de fonctionnement :	134 681,58€
Dépenses de fonctionnement :	107 309,80€
Résultat :	27 371,78€

Recettes d'investissement :	414 421,36€	dont 400 000€ d'emprunts
Dépenses d'investissement :	865 686,56€	
Résultat :	-451 265.20€	
RAR Recettes :	214 000,00€	40 000,00€
RAR Dépenses :	174 000,00€	

➤ Pour le Service des Eaux

Recettes de fonctionnement :	21 085,29€
Dépenses de fonctionnement :	20 210,32€
Résultat :	874.97€

Recettes d'investissement :	9 570,00€	
Dépenses d'investissement :	2 722,20€	
Résultat :	6 847.80€	
RAR Recettes :	0,00€	
RAR Dépenses :	29 000,00€	-29 000,00€

Le Conseil Municipal, après avoir visualisé les présentations, approuve à l'**unanimité** le compte administratif 2021. Le maire n'a pas participé au vote.

3.	Affectation des résultats de l'exercice 2021	DCM 2022/007
-----------	---	--------------

Le Conseil municipal a voté le compte administratif par la précédente délibération N° 2022-006 de ce jour. Pour les différents services budgétaires les résultats sont :

a) Service général

Résultat fonctionnement :	27 371.78€
Excédent de fonctionnement reporté :	397 989,57€
Excédent de fonctionnement total :	425 361.35€

Résultat investissement :	-451 265.20€
Excédent d'investissement reporté :	270 538.89€
Total :	-180 726.31€
RAR Recettes - Dépenses :	40 000.00€
Déficit d'investissement total :	-140 726.31€

Besoin de financement pour la section d'investissement : **140 726.31€**

b) Service des Eaux

Résultat fonctionnement :	874.97€
Excédent de fonctionnement reporté :	19 920.37€
Excédent de fonctionnement total :	20 795.34€

Résultat investissement :	6 847.80€
Excédent d'investissement reporté :	23 216.11€
Excédent d'investissement à reporter :	30 063.91€
RAR Recettes - Dépenses :	-29 000,00€
Excédent d'investissement total :	1 063.91€

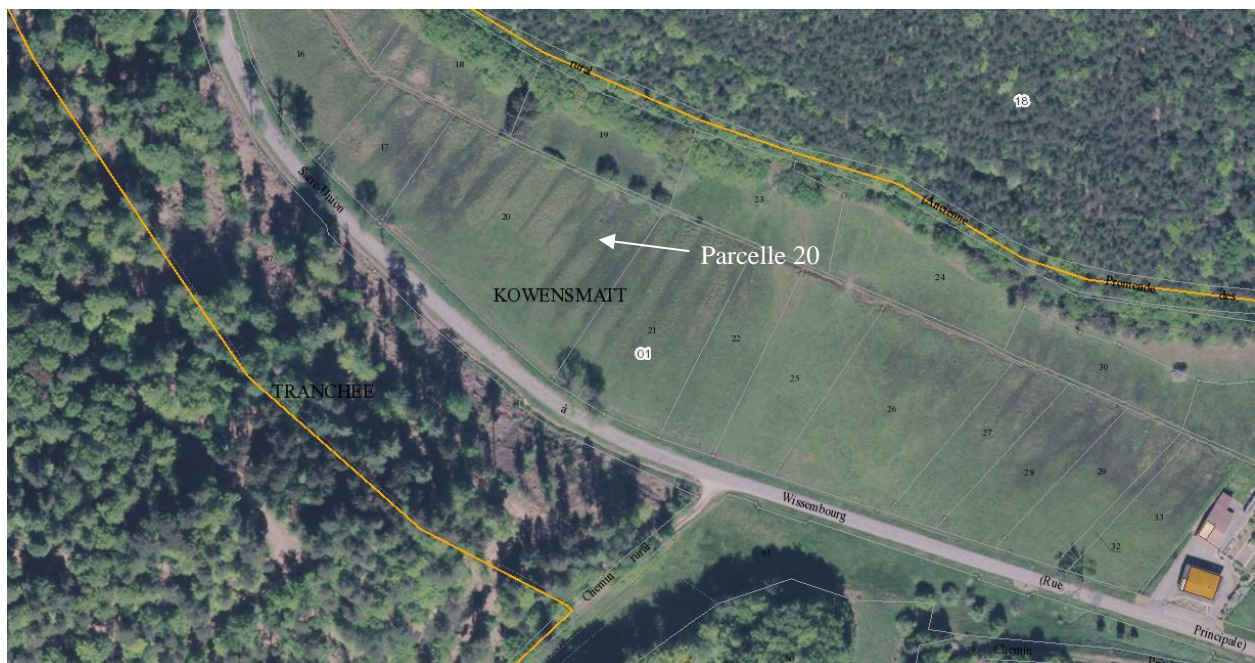
Pas de besoin de financement pour la section d'investissement

Le Conseil Municipal, après avoir constaté

- que la section d'investissement du service général a un besoin de financement à hauteur de 140 726.31€, décide à **l'unanimité**, d'affecter les résultats du service général comme suit :
 - Pour le budget 2022 du Service général au compte R 002 la somme de **284 635.04€** et au compte 1068 la somme de **140 726.31€** ;
- que la section d'investissement du service eau n'a pas de besoin de financement, décide à **l'unanimité**, d'affecter les résultats du service eau comme suit :
 - Pour le budget 2022 Service Eau au compte R 002 la somme de **30 063.91€**

4.	Achat du terrain de la section 1, parcelle 20, appartenant à Mmes LINDAUER Martine, GASSER Christine et Marie-Rose	DCM 2022/008
-----------	---	--------------

Mmes LINDAUER Martine, GASSER Christine et Marie-Rose ont proposé de vendre leur terrain parcelle 20 de la section 1 (plan ci-dessous) d'une contenance de 63,74a au prix de 30€ l'are.



Le Conseil municipal, après avoir débattu, décide à **l'unanimité**:

- D'acquérir la parcelle 20 de la section 1 au prix de 30€ l'are, soit 1912.20€,
- D'autoriser le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

5.	Abonnement annuel BL.recovery pour e.magnus SQL - 48 heures	DCM 2022/009
-----------	--	--------------

Vue la situation croissante de cyberattaque et/ou de catastrophes naturelles, Berger Levraut a développé pour les collectivités équipées d'e.magnus en SQL, BL.recovery pour répondre à cette problématique. Cela permet de pouvoir redémarrer en mode hébergé les applications métier e.magnus directement dans les datacenters de Berger-Levrault en moins de 48 heures.

Les services sont les suivants :

- Externalisation de la dernière sauvegarde vers l'un de leur datacenter souverain
- Les données de la sauvegarde sont dupliquées vers un autre datacenter souverain
- En cas de sinistre, redémarrage des applications e-magnus dans un délai de 48h dans leur datacenter en mode hébergé
- 3 mois d'utilisation en mode hébergé pour 5 utilisateurs avec choix de rester en mode hébergé ou de redéployer les applications sur notre serveur.

L'abonnement annuel est de 250€ HT et 175€ HT de mise en service.

Le Conseil municipal, après avoir débattu, décide **à l'unanimité**:

- De s'abonner à BL recovery,
- D'autoriser le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

6.	Système de sauvegarde du serveur de la mairie: installation et abonnement	DCM 2022/010
-----------	--	--------------

Actuellement nos systèmes informatiques ne sont sécurisés que par une copie des différents fichiers sur un NAS. Vues les situations complexes actuelles de cybercriminalité et/ ou en cas d'incendie, la société KIRCHNER nous propose un système de sauvegarde (Wooxo continued) qui permet de sauvegarder nos logiciels et fichiers à deux endroits différents par le système de connexion fibre. Le coût du système s'élève à 105€ HT/mois et 200€ pour l'installation ainsi qu'un contrat service info proactif de 25€ HT/mois. Les sauvegardes sont cryptées et ne peuvent donc plus être endommagées.

Le Conseil municipal, après avoir débattu, décide **à l'unanimité** de reporter la décision à la prochaine réunion, pour informations complémentaires de notre fournisseur actuel.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil Municipal est levée à 22h15.